



VILLE DE SAINTE-ADELE

À toutes les personnes intéressées DÉROGATIONS MINEURES

AVIS public est donné que les membres du conseil municipal, lors de la séance ordinaire qui sera tenue **lundi le 15 février 2016 à 20h ou si cette séance ne peut être tenue, à la séance qui suivra**, dans la salle du conseil municipal, située au 1386 rue Dumouchel à Sainte-Adèle entendront les personnes ou organismes intéressés relativement aux demandes de dérogations mineures suivantes :

NATURE ET EFFET DES DEMANDES

730, rue de la Montagne: permettre, à l'intérieur de la rive de 10 mètres d'un cours d'eau, pour le bâtiment résidentiel existant sis au 730, rue la Montagne, un empiètement de 0,80 mètre et de 2,46 mètres, respectivement pour le bâtiment principal et pour la galerie en cour arrière, tel que montré au plan accompagnant le certificat de localisation de l'arpenteur-géomètre Philippe Bélanger, en date du 19 novembre 2015, 1330 de ses minutes;

2305, boulevard de Sainte-Adèle : réduire la distance entre la ligne avant (emprise Autoroute des Laurentides) et une remise existante de 3 mètres à 1,40 mètre, telle que montrée au certificat de localisation préparé par l'arpenteur-géomètre Philippe Bélanger, en date du 20 novembre 2015, 1333 de ses minutes.

Le présent avis est publié conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Les documents qui y sont mentionnés peuvent être consultés au Service du greffe pendant les heures régulières de bureau au 1381, boulevard de Sainte-Adèle.

DONNÉ À SAINTE-ADELE, ce 27 janvier 2016

Le greffier et directeur des Services juridiques,

(s) Simon Filiatreault

Me Simon Filiatreault

Décision reportée à la séance ordinaire du 21 mars 2016